

## Carte communale

à : mairie.sercoeur@wanadoo.fr

---

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations des Vosges  
4 avenue du Rose Poirier  
BP 61029  
88050 ÉPINAL cedex 9

Dossier suivi par: Adeline ROLIN  
Référence courriel: AR/2023-2380

Monsieur le maire,

Veuillez trouver ci-joint la réponse de la DDETSPP concernant votre sollicitation sur votre carte communale.

Restant à votre disposition au besoin,

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement

--

**Adeline ROLIN**  
Inspectrice sous-produits animaux  
Inspectrice de l'environnement  
Correspondante juridique  
Service Productions Animales et Environnement

Parc Économique du Saut le Cerf – 4 avenue Rose Poirier  
BP 61029 – 88050 EPINAL cedex 9  
Tél: 03 29 68 48 93 / 07 88 36 37 42  
Mél: [adeline.rolin@vosges.gouv.fr](mailto:adeline.rolin@vosges.gouv.fr) – Télétravail: mercredi et vendredi



**PRÉFET  
DES VOSGES**

Liberté  
Égalité

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations



*Adoptez l'éco-attitude ! N'imprimez cet email que si c'est nécessaire.*

---

Pièce jointe (1)

- CC SERCOEUR.pdf (73 KB)

Service : Productions Animales et Environnement  
Affaire suivie par : Adeline ROLIN  
Mèl : adeline.rolin@vosges.gouv.fr  
Tél : 03 29 68 48 23

**MAIRIE**  
141 Grande Rue  
88600 SERCOEUR

Numéro enregistrement : AR/2023-02380

EPINAL, le 13/09/23

Objet : Avis sur la révision de la Carte Communale

Référence : Votre envoi du 12 septembre 2023

Monsieur le Maire,

Par envoi cité en référence, vous avez convié la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) à une réunion concernant la révision de votre Carte Communale le 5 octobre prochain.

Je porte à votre connaissance que votre projet n'appelle aucune remarque particulière de notre part, et que compte tenu de notre très faible implication dans ce type de dossier, nous ne souhaitons pas participer à cette réunion.

Je précise toutefois que sur le territoire de votre commune, 1 établissement agricole est inscrit à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Les installations et annexes imposent à leur périphérie un périmètre inconstructible d'au moins 100 mètres pour les constructions non agricoles :

. GAEC CUNY (élevage bovin)

Le service Production Animale et Environnement de la DDETSPP (coordonnées en pied de page) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail,  
des Solidarités et de la Protection des Populations,  
Le Chef de service Productions Animales et Environnement**

  
**Dr Abdesselam HANNACHI**